

**Objet :** Rappel des conditions d'engagement - Championnat route Esserts Blay

**Fédération Sportive  
& Gymnique du Travail**

14 rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex

Madame, Monsieur,

Un lien pour les engagements au Championnat route à Esserts Blay vous sera transmis prochainement.

01 49 42 23 19 Avant toute inscription, veuillez vérifier attentivement les points suivants :

**1. Statut et participation minimale requise (du 01/06/2024 au 31/05/2025)**

- Est considéré multi-licencié : tout licencié FSGT ayant eu une autre licence (FFC, UFOLEP, TRIATHLON) en 2024
- Adultes : 10 épreuves FSGT obligatoires (cyclo-cross, route, CLM, VTT, XC marathon, piste)
- Minimes/cadets : 6 épreuves obligatoires
- Maximum comptabilisable : 2 épreuves E-cyclisme et 2 organisations
- Participation obligatoire à un championnat départemental, régional ou inter-régional route 2025
- Pour les épreuves à étapes : une seule étape comptabilisée par jour
- Si un de ces championnats a lieu après le 1er juin 2025, il sera comptabilisé dans le quota des épreuves demandées. Justification des résultats de ces championnats par le comité auprès du CNAV avant le championnat National.

**2. Restrictions liées à la licence FFC**

- Non-admissible : licencié FFC 2025 avec +200 pts (H) ou +100 pts (F) et cadet au classement national au 31/10/2024
- Non-admissible : coureur classé 1ère catégorie ou OPEN 1 FFC dans les 6 dernières années
- Non-admissible : coureur ayant marqué +200 pts (H) ou +100 pts (F) au cours des 2 dernières saisons

**3. Dérogations possibles**

- Annulation d'une épreuve déclarée au calendrier (une maximum)
- Sur justification par certificat médical et après avis de la commission de validation des engagements

**Points de vigilance particuliers :**

-Règlement National Article 03 : catégorie

- Ne pourra participer à aucun championnat, la première année de licence FSGT, les coureurs MULTI LICENCIÉS (Sauf pour Le VTT)

Tout coureur doublement licencié FFC-FSGT qui aura marqué plus de 200 points au classement national FFC depuis le début de saison 2025 ne pourra prendre part aux championnats nationaux FSGT sur route 2025.



@FSGTOfficiel

Comptant sur votre vigilance pour le respect de ces dispositions réglementaires.